Le patron de la territoriale a interdit les congés aux autorités administratives durant cette période des fêtes de fin d'année.

Sous-préfets, préfets, gouverneurs et tous leurs collaborateurs sont interdits de congés et de permissions d'absence durant la période des fêtes. C'est ce qu'a décidé, le 2 décembre dernier, le patron de la préfectorale, le ministre de l'Administration territoriale, Paul Atanga Nji, rapporte le site **StoBleBlaCam**.

A en croire ce journal en ligne, le personnel de l'administration publique ne pourra avoir ni congés ni permission entre le 15 décembre et le 10 janvier 2023, « sauf autorisation exceptionnelle ». Le ministre justifie cette décision par « les contraintes sécuritaires liées aux fêtes de fin d'année ».